

## COMITE SYNDICAL EN DATE DU 11 MAI 2026

DELIBERATION N°2026/30

ADMINISTRATION GENERALE : Approbation du rapport d'activités 2025

RAPPORTEUR : Nicole CHEVALIER, Présidente du SyMPaC

VU

- le **Code général des collectivités territoriales**, et notamment :
  - L'article **L.5711-1**, relatif aux syndicats mixtes fermés,
  - L'article **L.5211-39**, applicable aux syndicats mixtes par renvoi, relatif au rapport annuel d'activité ;
- les **statuts du SyMPaC** ;
- le **rapport d'activités 2025** du SyMPaC, annexé à la présente délibération.

CONSIDÉRANT

- que, conformément à l'article **L.5211-39 du CGCT**, le président d'un établissement public de coopération intercommunale établit chaque année un **rapport retraçant l'activité de l'établissement** ;
- que cette obligation est **applicable aux syndicats mixtes fermés** par renvoi de l'article L.5711-1 du CGCT ;
- que ce rapport a pour objet :
  - De présenter l'action conduite par le syndicat au cours de l'exercice écoulé,
  - D'assurer l'information des collectivités membres,
  - De permettre la transparence de l'action publique locale ;
- que le rapport d'activités 2025 du SyMPaC a été régulièrement établi et présenté au Comité syndical.


Le Comité syndical **approuve le rapport d'activités du SyMPaC pour l'exercice 2025**, tel qu'annexé à la présente délibération.

Conformément à l'article **L.5211-39 du CGCT**, le rapport d'activités sera transmis aux collectivités membres afin d'être porté à la connaissance de leurs assemblées délibérantes respectives.

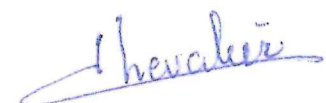
**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :**

**APPROUVE** le rapport d'activités 2025 annexé à la présente délibération.

Acte certifié exécutoire compte tenu de :  
--> son envoi en Sous-Préfecture le : 19 mai 2026  
--> sa réception en Sous-Préfecture le : 19 mai 2026  
--> son envoi à l'affichage le : 22 mai 2026  
La Présidente du SyMPaC,  
Nicole CHEVALIER



ADOpte A L'UNANIMITE  
La Présidente du SyMPaC,



Nicole CHEVALIER

## COMITE SYNDICAL EN DATE DU 11 MAI 2026

Le onze mai de l'an deux mille vingt-six, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le vingt-neuf avril deux mille vingt-six s'est réuni à Calais en la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Calais, sous la Présidence de Monsieur DELALIN, Président du SyMPaC puis de Madame CHEVALIER pour l'élection du Président (en tant que doyenne de l'assemblée) et Présidente élue en cours de séance puis de Monsieur HAMY pour le vote du Compte Financier Unique (CFU).

### Etaient présents :

Mmes Christine ALEXANDRE, Natacha BOUCHART, Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Faustine MALIAR, Caroline MATRAT, Corinne NOEL, MM. Bernard DELALIN, Philippe BOUCHEL, Patrick BRAEMS, Willy BUTTEZ, José DE GRAVE, DE SAINT JUST Blaise, Pierre-Henri DUMONT, Michel HAMY, Sylvain LAPOTRE, Laurent LENOIR, Jean-Marc LEROY, Pascal PESTRE, Cyril POLLET, Jean-Michel TACCOEN (Grand Calais Terres & Mers) ;

Mmes Nicole CHEVALIER, Virginie, GARENEAUX, MM. Yves ENGRAND, Richard LANDRON, Olivier LEVREAY, Olivier MAJEWICZ, Frédéric MELCHIOR, Olivier PLANQUE, Patrick WAY (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq) ;

Mme Sandrine LEPRINCE, MM. Patrick BOULOGNE, Eric BUY, Bruno DEMILLY, Thierry GUILBERT, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET, Jérémy MAHIEUX (Communauté de Communes Pays d'Opale).

### Etaient excusés :

MM. Benjamin DOUAY (pouvoir Mr HAMY), Philippe MIGNONET, Albert ROUSSEZ (Grand Calais Terres & Mers) ;

Mme BOURGOIS Catherine (pouvoir Mr PLANQUE), MM. Jacques-André DELACRE (pouvoir Mr ENGRAND) (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq) ;

MM. Christophe DUPONT (pouvoir Mr LOQUET), Christophe HENARD (pouvoir Mr GUILBERT) (Communauté de Communes Pays d'Opale).

### Etaient absents :

M. Eric BAHEUX (Grand Calais Terres & Mers) ;

Secrétaire de séance : Madame Christine ALEXANDRE